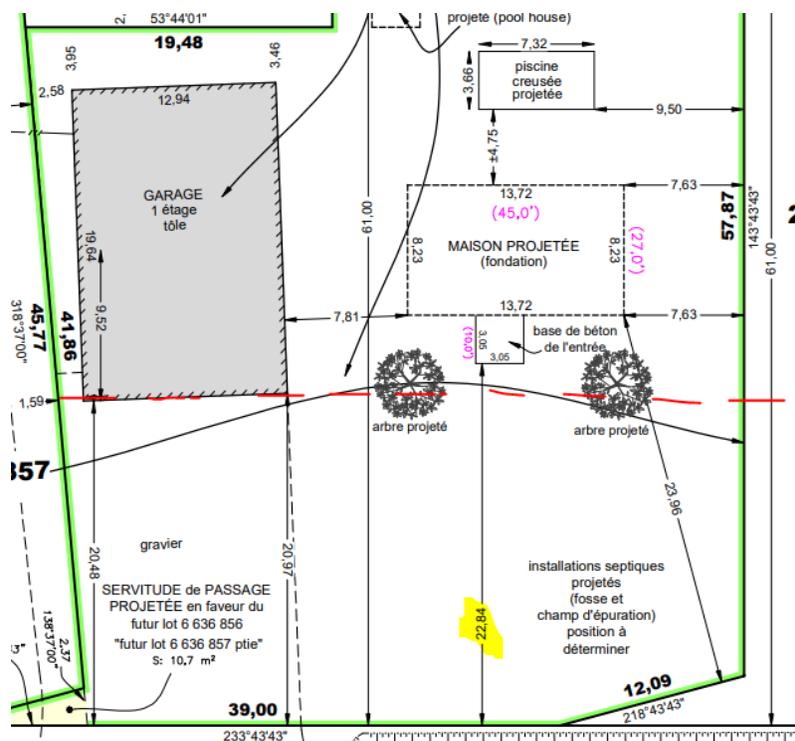




Avis public Demande de dérogation mineure

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le lundi 4 septembre 2024, à 20h00, en la salle du Conseil, au 390, rue Principale, à Saint-Bernard-de-Michaudville, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété projetée sur le lot 2 708 298. Cette demande vise à autoriser le projet suivant :

- Construction d'une maison unifamiliale à 30 mètres de la ligne de lot avant et derrière la façade avant d'un bâtiment accessoire agricole existant.
- Le règlement 2017-02 relatif au zonage, chapitre 7, article 7.3.1, prévoit que tout bâtiment accessoire doit être en cours latérale ou arrière seulement.
- La demande est donc d'autoriser la construction de la maison unifamiliale en arrière de la façade avant du bâtiment accessoire existant.



La séance du conseil étant le lundi 4 septembre 2024, tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, au 390, rue Principale, Saint-Bernard-de-Michaudville (Qc) J0H 1C0, le lundi 4 septembre 2024, à 20h00.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,

Ce 19e jour du mois d'Août 2024.

Lorry Herbeuval Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Certificat de publication

Je soussignée, Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sorel-Tracy, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément au Règlement 2020-01 relatif aux modalités de publication des avis publics municipaux en affichant une copie, au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité entre 11 h 00 et 11 h 15, le 19 août 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour d'août 2024

Lorry Herbeuval Directrice générale et greffière-trésorière